




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131118-35927-DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/13
Date de réception : jeudi 21 novembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.592**

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : REALISATION D'EQUIPEMENTS CULTURELS : RENOVATION ECOLE D'ART -
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS INCITATIF D'INVESTISSEMENT - TRANCHE 2014**

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jean CHORRO à Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Helliott BRAMI, Mme Michèle JONES, Mme Amaria MOHAMMEDI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



01.10

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/11/13

CC/9585

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Odile BONTHOUX

Nomenclature : 7.8 Fonds de concours

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : REALISATION D'EQUIPEMENTS CULTURELS : RENOVATION ECOLE D'ART -
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS INCITATIF D'INVESTISSEMENT - TRANCHE 2014 -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre des dispositifs de la communauté du Pays d'Aix d'aide à la construction, l'extension, l'équipement et la rénovation des équipements culturels mis en place par délibération du Conseil Communautaire N°2010-A091 du 24 juin 2010 et N°2012-A087 du 31 mai 2012, la Ville d'Aix en Provence sollicite l'attribution d'un fonds de concours incitatif d'investissement pour soutenir sa politique culturelle.

Conformément à l'article 186 de la Loi du 13 août 2004 qui instaure un dispositif juridique permettant le versement de fonds de concours par les EPCI à fiscalité propre à leurs communes membres sous réserve de conditions, les fonds de concours accordés par la CPA ont pour objet de financer les communes pour la réalisation d'équipements communaux.

**2013.592 - REALISATION D'EQUIPEMENTS CULTURELS : RENOVATION ECOLE
D'ART - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS INCITATIF D'INVESTISSEMENT -
TRANCHE 2014**

Présents et représentés	: 49
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Les travaux projetés de l'Ecole Supérieure d'Art consistent en la rénovation des toitures, des reprises d'éléments vitrés, ainsi qu'une mise aux normes des installations incendie et anti intrusion.

Par délibération n°2013.311 en date du 08 juillet 2013, un fonds de concours d'un montant de 33 445 € HT a été demandé à la Communauté du Pays d'Aix pour l'année 2013.

Rénovation Ecole Supérieure d'Art	Pour mémoire Année 2013
Montant prévisionnel de dépenses HT	83 612
<u>Montant fonds de concours HT en attente vote bureau CPA</u>	33 445

Il convient à présent de solliciter un fonds de concours incitatif d'investissement de **66 890 € HT** sur le montant des dépenses prévisionnelles **2014**.

Rénovation Ecole Supérieure d'Art	2014	2015	Sous-Total 2014-2015	Total de l'opération 2013-2015
Montant prévisionnel de dépenses HT	167 224	334 448	501 672	585 284
<u>Montant fonds de concours HT Sollicité</u>	66 890	133 779	200 669	234 114
				40%

En conséquence, au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** un fonds de concours incitatif d'investissement de **66 890 € HT** pour l'année 2014 auprès de la Communauté du Pays d'Aix.

- **ADOPTER** la convention de fonds de concours globalisés d'investissement à passer avec la Communauté du Pays d'Aix.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou M. l'Adjoint délégué aux Finances, à signer la convention relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix et tout document afférent à ces dossiers.

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.